



CENTRE D'INFORMATION
POUR LA PRÉVENTION
DU TABAGISME

FACHSTELLE
TABAKPRÄVENTION

Route de Beaumont 2
CP/Postfach 75
1709 Fribourg/Freiburg

Tel 026 425 54 10
Fax 026 425 54 01
E-mail: info@cipretfribourg.ch
www.cipretfribourg.ch

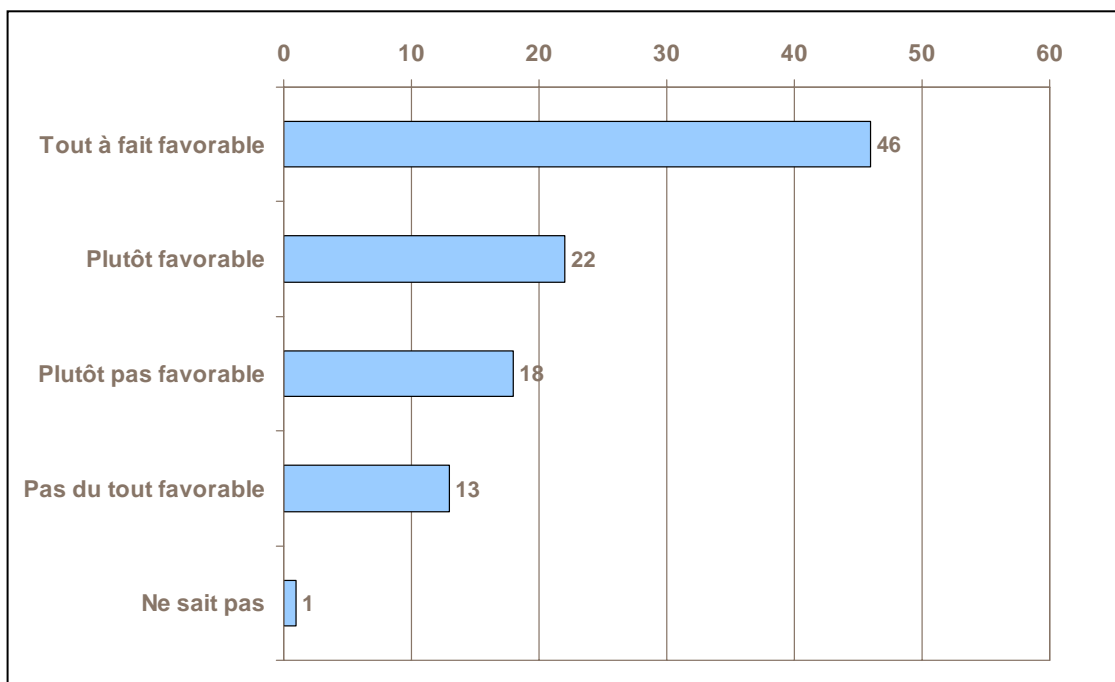
Perception de l'interdiction de la fumée dans les établissements publics du canton de Fribourg

Sondage auprès de la population du canton de Fribourg

Avril 2007

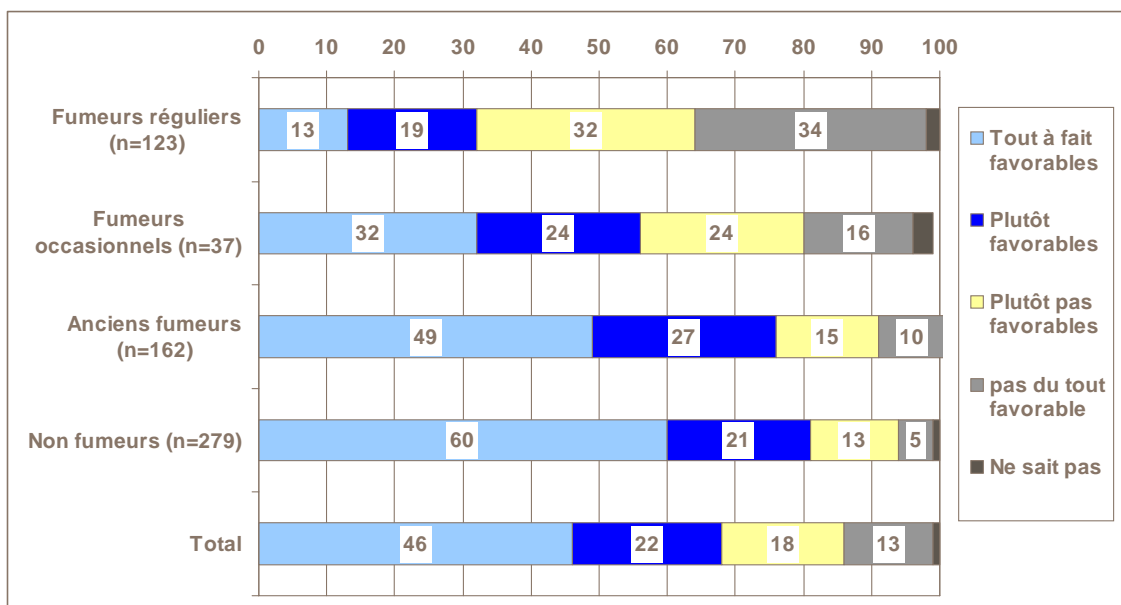
Source : érasme SA, Carouge

QUESTION 1 : Aujourd'hui, un certain nombre d'initiatives veulent interdire la fumée dans les établissements publics comme les cafés et les restaurants. Vous-même, seriez-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt pas favorable ou pas du tout favorable à une interdiction TOTALE de fumer dans les établissements publics?



Base : N = 602 (tous les répondants)

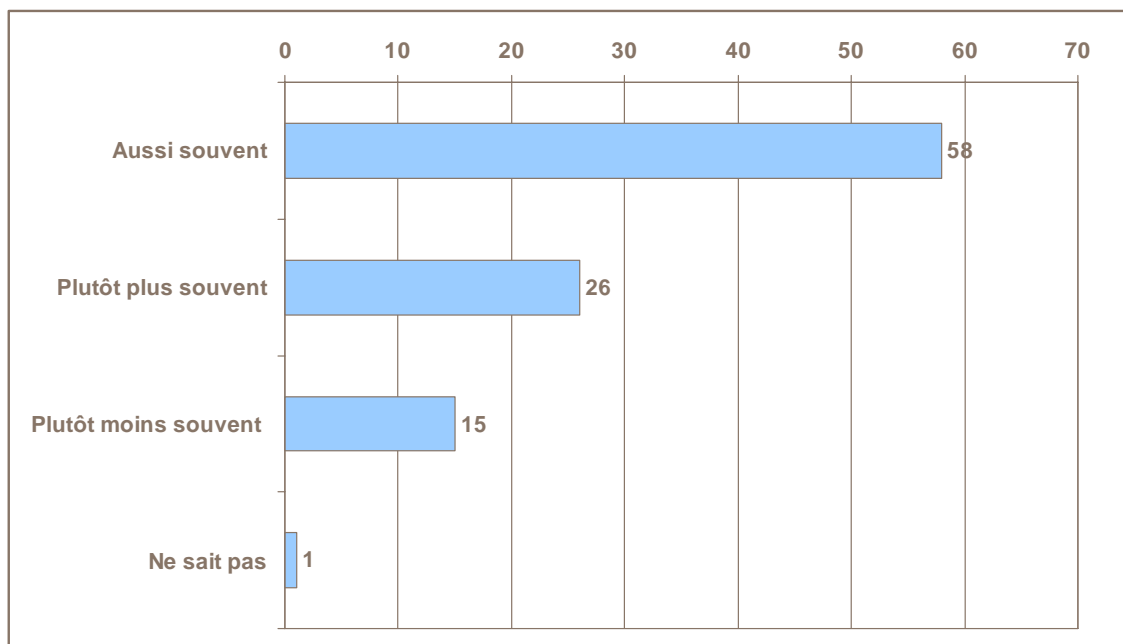
Avis sur l'interdiction selon le profil de fumeur des répondants



Base : N = 602 (tous les répondants)

Commentaire du CIPRET Fribourg : 68% des Fribourgeois sont favorables à une interdiction **totale** de fumer dans les établissements publics. Ce pourcentage d'opinions favorables à l'interdiction de fumer atteint 81% chez les non-fumeurs qui représentent plus des deux tiers de la population. Ces résultats confirment que les différentes interventions en cours dans le canton bénéficient d'un fort soutien populaire et que lors d'une votation populaire les deux tiers des électeurs voteraient « OUI » :

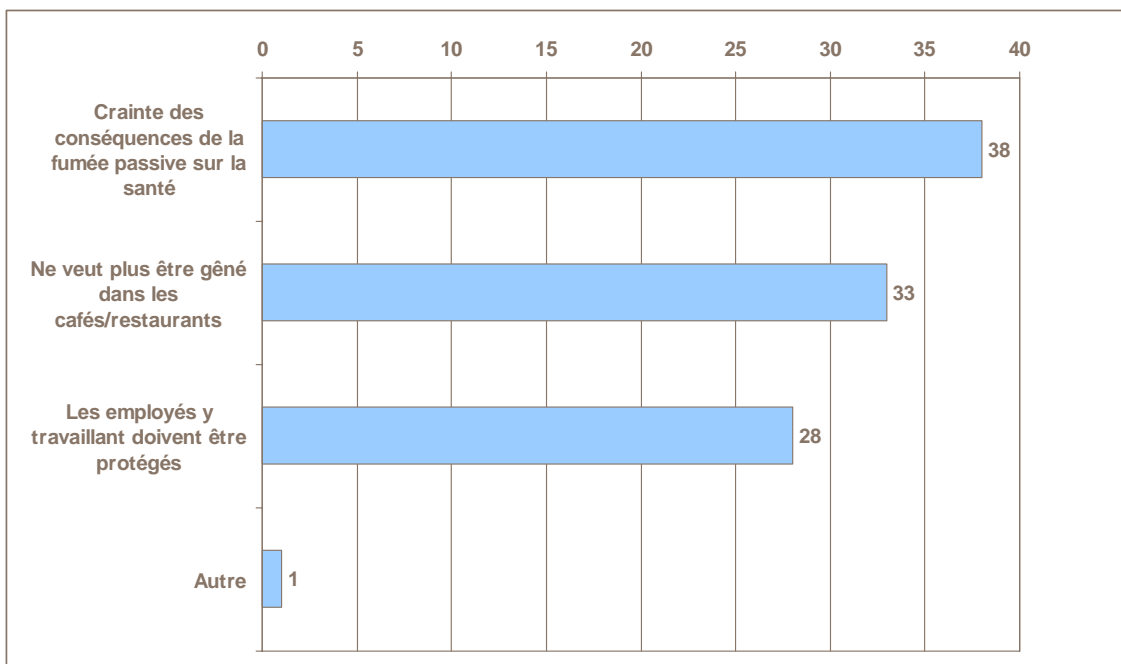
QUESTION 2 : Si dans l'avenir les établissements publics étaient totalement non-fumeur, pensez-vous que vous les fréquenteriez plutôt plus souvent, plutôt moins souvent ou aussi souvent que maintenant (d'habitude) ?



Base : N = 602 (tous les répondants)

Commentaire du CIPRET : 58% des Fribourgeois ne modifieraient pas le comportement au niveau de la fréquentation des établissements publics. Si 15% des personnes interrogées déclarent qu'elles fréquenteraient moins souvent les établissements publics dans le cas de l'application d'une telle mesure, 26% déclarent au contraire qu'elles les fréquenteraient plus souvent. La mesure n'aurait ainsi pas d'effet négatif sur la fréquentation des établissements publics et pourrait même augmenter cette fréquentation.

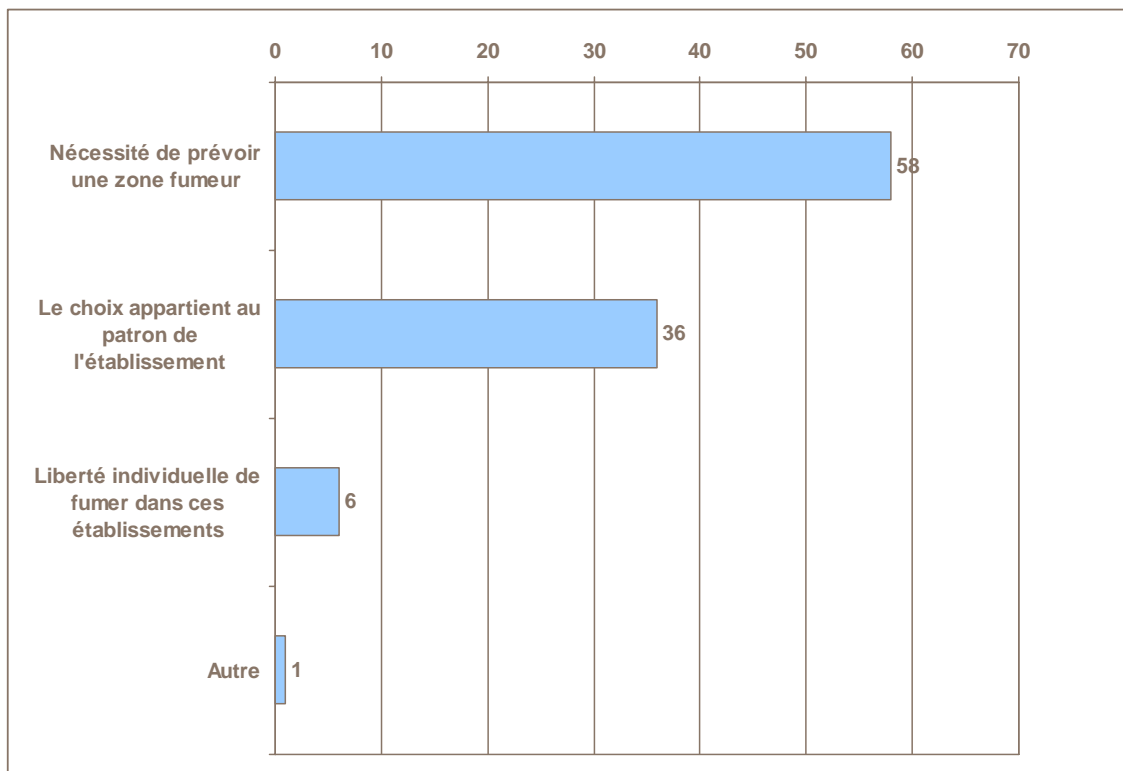
QUESTION 3 : Parmi les arguments proposés, quel est pour vous le principal argument pour une interdiction totale de la fumée dans les établissements publics ?



Base : N = 410 (les répondants favorables à l'interdiction)

Commentaire du CIPRET : La protection de la santé - celle des clients des établissements aussi bien que celle du personnel – est l'argument le plus invoqué en faveur d'une interdiction totale de fumer dans les établissements publics, suivie par le désir de ne plus être incommodé par la fumée passive.

QUESTION 4 : Parmi les arguments proposés, quel est pour vous le principal argument contre une interdiction totale de la fumée dans les établissements publics ?



Base : N = 185 (les répondants opposés à l'interdiction)

Commentaire du CIPRET : Parmi ceux qui ne sont pas favorables à une interdiction totale de fumer, la raison principale invoquée est le désir d'une restriction de fumer limitée qui conserve au moins la possibilité d'avoir une zone fumeur comme alternative. Le 36% des personnes font confiance à la capacité des cafetiers et restaurateurs de régler le problème de façon volontaire.

Le résultat le plus surprenant est la quasi disparition de la notion que fumer dans un établissement est un droit et l'expression d'une liberté puisque seulement 6% d'entre eux pensent que l'on doit être libre de pouvoir fumer.

Commentaire final : Dans l'ensemble, ces résultats montrent qu'il y a une grande attente du public fribourgeois pour qu'une vraie solution soit trouvée au problème de la pollution de l'air des établissements publics par la fumée de tabac. Les Fribourgeois souhaitent dans leur grande majorité une législation qui protège de façon efficace leur santé contre cette pollution. La majorité d'entre eux ne se satisfera pas de demi-mesures, qui ne font que prolonger la situation actuelle et servent certains intérêts particuliers (ceux des cigarettiers), au détriment de l'intérêt public. La population fribourgeoise désire, sans plus d'attente, une interdiction totale de fumer dans les lieux publics. Si aujourd'hui, la population devait se prononcer sur l'initiative « Fumée passive et santé » elle aurait l'occasion de transformer ce désir en réalité.